



PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

TERMPOL

(SYSTÈME D'ÉVALUATION AMÉLIORÉ DE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION)

QU'EST-CE QUE LE TERMPOL?

TERMPOL est l'acronyme anglais pour « **Processus d'examen technique des terminaux maritimes et des sites de transbordements** ». Les examens TERMPOL, non obligatoires et réalisés à la demande d'un promoteur, visent à fournir une orientation objective pour planifier la mise en place et l'exploitation d'un terminal maritime pour la manutention de cargaisons en vrac de pétrole, de produits chimiques et de gaz liquéfiés.

Le TERMPOL a d'abord été conçu comme un examen indépendant et non obligatoire de la sécurité de la navigation des projets proposés. Il tient compte des pratiques exemplaires de l'industrie, des programmes et services maritimes et du cadre réglementaire canadien.

Ces examens ont débuté dans les années 1970, lorsqu'un comité du gouvernement fédéral étudiait les questions de pollution marine. Il avait reconnu le besoin d'établir une procédure précise et fiable pour mesurer les risques en matière de navigation liés à la mise en place et à l'exploitation de terminaux maritimes pour les grands navires-citernes.

POURQUOI LE TERMPOL EST-IL IMPORTANT?

Bien que le TERMPOL ne soit ni obligatoire ni exigé par la loi, il joue un rôle important dans l'examen des terminaux maritimes et des sites de transbordements par le gouvernement fédéral.

En fait, le gouvernement et d'autres organismes se tournent souvent vers le TERMPOL pour repérer :

- les problèmes potentiels;
- les possibilités d'amélioration;
- toute incidence sur les services et les programmes maritimes.

Un rapport TERMPOL comprend :

- **des constatations** qui établissent les risques liés à la navigation et aux activités maritimes;
- **des recommandations** de mesures que les promoteurs peuvent prendre pour améliorer la sécurité maritime au-delà des exigences réglementaires.

Les renseignements des rapports TERMPOL sont souvent pris en considération dans :

- les processus d'évaluation environnementale et de délivrance de permis;
- les processus d'examen réglementaire de l'Office national de l'énergie.

Transports Canada et ses partenaires travaillent en collaboration pour renforcer et potentiellement étendre le TERMPOL.

PROCHAINEMENT

Pour tracer la voie à suivre vers un TERMPOL plus solide, le gouvernement du Canada compte :

- mener des séances de consultation afin de discuter du processus d'examen actuel, de la prestation des services, des préoccupations et des besoins futurs;
- étudier des options et de nouvelles méthodes pour améliorer l'évaluation de la sécurité de la navigation;
- envisager la création d'une nouvelle unité d'analyse et de données en matière de sécurité de la navigation.

L'amélioration du TERMPOL est une autre mesure que prend le gouvernement du Canada pour protéger notre littoral et nos voies navigables. Le gouvernement investit 1,5 milliard de dollars dans le Plan de protection des océans. Il s'agit d'une stratégie nationale pour un système de sécurité maritime parmi les meilleurs au monde qui offre des possibilités économiques aux Canadiens dès maintenant et permettra de protéger nos rives pour les générations futures.